



PARQUET FÉDÉRAL
Fédération Volley Wallonie-Bruxelles
Rue de Namur 84
5000 BEEZ

A l'attention de monsieur Michael DE BACKER
m.debacker.cmi@gmail.com

Beez, le 14/03/2026

Dossier : **Pf.FVWB/2025-2026/12**

Copie à : VC Chièvres, Melle Thaïs STIEVENART et Mr Christophe PYPAERT

Proposition d'accord à l'amiable

Monsieur Michael de Backer,

Conformément au Règlement Juridique de la FVWB, je vous informe que j'ai décidé de donner suite aux faits relatés dans le rapport d'arbitrage rédigé par monsieur Christophe PYPAERT, parrain de madame Thaïs STIEVENART, arbitre de la rencontre P4Db DAC Saint-Ghislain / VC Chièvres du 18/01/2026

L'enquête a démontré qu'il y a suffisamment de preuves à votre charge que pour donner suite aux faits évoqués.

Le 21/01/2026, mon Office reçoit le rapport d'arbitrage en bonne et due forme.

« Il s'agissait d'un match de « parrainage » ou Thaïs officiait comme premier arbitre et ou j'officiais comme second en qualité de formateur.

Thaïs aura 15 ans ce 1er février et a suivi les cours d'arbitrages en octobre et officiait pour la seconde fois comme arbitre avec l'accompagnement d'un formateur.

Les faits

Durant le premier set, l'équipe de Saint Ghislain a des problèmes de positionnement de joueuse et la capitaine demande l'autorisation d'aller voir à la table le numéro de la joueuse au service. La mise en place des joueuses prend un peu de temps et le coach de Chièvres commence à hurler en gesticulant « Retard de jeu, retard de jeu Ref ».

Thaïs l'écoute et sanctionne l'équipe de St Ghislain d'un retard de jeux.

Dans le troisième set, l'équipe de St Ghislain a de nouveau des problèmes de position sur plusieurs points (joueuse de ligne arrière (6) se trouvant en ligne avant (2). Thaïs met un second retard de jeu à St Ghislain sous la pression des cris du coach de Chièvres.

C'est à ce moment que je prends la décision d'expliquer l'erreur de position au coach de

St Ghislain tout en entendant dans mon dos le coach de Chièvres hurler sur le coach de St Ghislain et sur l'arbitre que cela prenait trop de temps et qu'il fallait reprendre tout de suite.

C'est à ce moment que sous la pression de cris et de l'énervement ambiant, Thaïs fait un malaise et manque de tomber de sa chaise. Le Coach de Chièvres l'ayant vu défaillir s'est précipiter vers la chaise pour lui éviter de tomber.

Lorsqu'elle est descendue de sa chaise, le coach de Chièvres lui a dit « Pas la peine de faire semblant de faire un malaise pour te retrouver dans mes bras. De plus, 14 ans, c'est trop jeune ... » ce qui était complètement déplacé concernant une jeune fille de 14 ans. A signaler aussi que ces événements ont aussi causé un malaise chez une des joueuses de Chièvres mais qu'il ne s'en ai pas occupé, préférèrent s'occuper de la fille qui quittait le match du côté de St Ghislain, car à la suite de ces événements et en désaccord avec le coach de l'équipe de saint Ghislain, un des papas décide de retirer sa fille mineure du match ce qui n'échappe pas au coach de

Chièvres qui se met à hurler vers moi « Ref, on a gagné le match par forfait une joueuse de St Ghislain est partie sans prévenir ». J'étais à ce moment-là, en compagnie de la maman de Thaïs, à nous occuper d'elle afin de vérifier que tout allait bien. Après mettre assurer que tout allait bien, j'ai essayé de faire comprendre au coach que rien dans le règlement n'interdisait à un joueur de quitter le match et qu'il n'y avait certainement pas de forfait sur ce point-là. Il ne voulait rien savoir et voulait toujours arrêter le match mais il a quand même fini par accepter de reprendre après avoir donné un coup de téléphone.

J'ai repris l'arbitrage pour la fin du set, Thaïs n'étant pas en état de reprendre l'arbitrage et ce qui est bizarre, c'est qu'à partir du moment où je me suis retrouvé sur la chaise, je n'ai plus entendu de remarque de la part du coach de Chièvres alors qu'il n'avait pas arrêté de critiquer les décisions de l'arbitre jusque-là, malgré les multiples demandes de ma part de se calmer (..)

Dans le cadre de l'enquête préliminaire :

Le 22/01/2026, mon Office est informé qu'un rapport pour des faits similaires lors de la rencontre P3b Messieurs du 06/12/2025 entre VC Chièvres – VC Saint Luc Mons a été transmis à l'AOC Hainaut.

Ce rapport n'ayant pas été transmis en mon Office, aucune sanction ne sera prise quant à ces faits.

Le 24/01/2026, mon Office demande votre version des faits ainsi que celle de mademoiselle Thaïs STIEVENART.

Le 27/01/2026, mon Office reçoit votre version des faits et des courriers de soutien de parents des joueuses de l'équipe que vous entraînez.

Le 29/01/2026, mon Office reçoit la version de Melle Thaïs STIEVENART, premier arbitre

« (..) Tout à commencer au 2e set quand saint Ghislain se trompe de position donc je l'ai laissé se replacé sauf qu'elles prennent un peu de temps Moi je patiente un peu mais le coach de Chièvres râle en disant qu'il y a retard de jeu , moi me disant qu'il a raison , je leur mets un retard de jeu A la fin du set mon parrain me dit que lui n'aurai pas fait ça , que lui aurai mis la carte jaune au coach parce qu'il l'avait pas à me parler comme ça Le 3e set reprends et les filles de saint Ghislain se retrompent encore plusieurs fois de position donc un moment mon parrain décide de leurs redonner les positions au complet , le coach de Chièvres râle encore mais cette fois si je l'ignore Je mets quand même un carton rouge pour retard de jeu Les filles de saint Ghislain commencent à s'énerver entres elles Les filles de Chièvres et saint Ghislain s'énerve entres elles aussi , les coachs aussi et le public fait aussi des réflexions Moi ne savant pas quoi faire je fais pour relancer le service mais la crise d'angoisse le coach de Chièvres me voit et cours vers moi pour me rattraper pour pas que je tombe parce que j'allais faire un malaise , je ne tenais plus sur mes jambes et tout Quand j'arrive enfin à me calmer un peu je descends de la chaise d'arbitre mais je m'assieds directement sur une autre chaise ne savant pas marcher et la le coach de Chièvres me dit clairement

" faut pas faire un faux malaise pour tomber dans mes bras 14 ans c'est trop jeune " Je n'ai pas réagi sur le moment car j'étais encore sous le choqué (..) Stievenart Thaïs «

Le 01/02/2026, mon Office demande les suites données par le Président de votre club, monsieur Julien CHEVALIER et le responsable CPA Hainaut, monsieur Olivier GILSON, aux faits qui vous ont été reprochés suite à la rencontre du 06/12/2025.

Des réponses obtenues, il ressort une mise en garde et un rappel à l'ordre pour ne plus que tel comportement se reproduise.

-
- Mon Office retient des remarques désobligeantes envers un arbitre (article 27.2.3.A du Règlement Juridique de la FVWB).
Ces faits sont reconnus même si vous y apportez une explication des faits différente.
Mon Office ne peut cependant accepter un comportement et des dires inadéquats et sexistes d'autant plus envers de mineures.

- Mon Office relève aussi que vous avez un comportement et des propos similaires lors d'une rencontre antérieure.
- Mon Office relève que votre sanction peut être aggravée puisque vous étiez coach de l'équipe de VC Chièvres lors de la rencontre (article 26.8 du Règlement Juridique de la FVWB).
- Mon Office retient que vous n'avez aucun antécédent et que les parents des joueuses de votre équipe vous soutiennent par des témoignages écrits.
- Mon Office ne relève aucun élément à l'encontre du VC Chièvres qui, conformément à l'article 15.2 du Règlement Juridique du ROI de la FVWB, pourrait être reconnu coresponsable du comportement de son coach.

Au vu de l'enquête préliminaire et des considérations qui précèdent, une sanction appropriée est donc requise.

Conformément aux articles 27.2.3.A du Règlement Juridique de la FVWB, mon Office vous propose le **règlement à l'amiable** suivant :

- Monsieur Michael DE BACKER (licence numéro **450562562**, affilié au VC Chièvres) est suspendu de toutes fonctions officielles pour quatre (4) week-ends de championnat, sursis pour la totalité jusqu'au 31/12/2027.
- Conformément à l'article 25.2 du Règlement Juridique de la FVWB, un montant forfaitaire de 50 euros est à verser pour le 14/04/2026 sur le compte BE69 0011 4444 2978 de la FVWB avec, en communication, les références du dossier.
- Aucune sanction n'est prise à l'égard du VC Chièvres

Vous êtes invité(e)(s) à contacter mon office (parquet@fvwb.be) au plus tard le 21/03/2026 pour m'informer si cet accord à l'amiable vous convient.

Dès acceptation, dans le délai imparti de cette proposition, aucune suite ne sera donnée à ce dossier qui sera alors clôturé de manière définitive.

Si vous ne donnez pas suite à cette proposition, vous serez en principe cité(e)(s) à comparaître devant le Comité Juridique compétent.

Veillez noter que, dans ce cas, le Parquet fédéral n'est pas obligé de maintenir la proposition de règlement à l'amiable mentionné ci-dessus.

A l'audience du Comité Juridique, le Parquet fédéral peut requérir une sanction plus sévère.

Dans le cas d'une condamnation, tous les frais liés à cette séance (frais forfaitaires et déplacements du Comité Juridique, Parquet et témoins) seront à charge de votre club.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Michael De Backer, mes sincères salutations.

Michael SURETING
Procureur fédéral FVWB